

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 12/11/2024
Publication le 19/11/2024
Conseillers en exercice : 43
Présents : 36
Quorum : 22

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Dix Huit Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 01_181124

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Hommes et les Femmes.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON, Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Geneviève MORFIN (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI), Monsieur Jérémy PANGOURASSOU (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_01-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
19/11/2024



Délibération n°01_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Madame Julie GABRIEL rapporte :

En application de la loi n° 2014-873 du 4 Août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, les Collectivités Territoriales de plus de 20.000 habitants doivent présenter un rapport annuel en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et contenu de ce rapport sont précisés par décret du 24 Juin 2015. Il appréhende notamment, la Collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du Rapport Égalité Hommes/Femmes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les Articles L2311-1-2 et D2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2012-347 du 12 Mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,

VU la loi n° 2014-873 du 4 Août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, articles 61 et 77,

VU la loi n° 2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la Fonction Publique, article 80 et suivants visant au renforcement de l'égalité professionnelle,

VU le décret n° 2015-761 du 24 Juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE des éléments détaillés du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_01-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
19/11/2024



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_01-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
19/11/2024

